



8, Rue de Rive, 1204 Genève
Tél. (022) 310 07 35, Fax (022) 310 07 39
www.arif.ch / e-mail info@arif.ch

PROGRAMME DU SEMINAIRE

" OBLIGATIONS DE CLARIFICATION ET DE COMMUNICATION "

Jeudi 9 juin 2022 de 14h00 à 17h00

Au Crowne Plaza de Genève, Av. Louis-Casaï 75, 1216 Genève (tél. 022 710 30 21)

- 13h30 Accueil des participants
- 14h00 Allocution de bienvenue par **M. Sylvain MATTHEY**, Membre du comité de l'ARIF
- 14h10 **Dr iur. Stiliano ORDOLLI**, Directeur Conformité, BCGE
« Les clarifications et leur appréciation quant à une éventuelle communication »
- 14h50 **Prof. Dr Andrew Michael GARBARSKI**, Associé, Bär & Karrer SA
« Violation de l'obligation de communiquer : jurisprudence récente et difficultés pratiques »
- 15h30 **Me Daniel ZAPPELLI**, Associé, Vafadar Sivilotti Zappelli (VSZ Law), ancien Procureur général de la République et canton de Genève
« Déroulement et conséquences pénales en cas de violation des obligations »
- 16h10 Table ronde et questions
- 17h00 Fin du séminaire

Tarifs (inclus TVA 7.7%)

Membres et auditeurs ARIF : CHF 474.-/pers. — Non-membres : CHF 592.-/pers.
Les membres du GSCGI bénéficient d'une réduction.

Reconnaissance

Cette formation d'une durée de 3 heures a pour but de dispenser aux intermédiaires financiers, aux sociétés d'audit et aux auditeurs responsables agréés une formation continue en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Un certificat est délivré à cet effet.